

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Je consacrerai quelques instants à parler de la mission et de ceux qui en seront chargés.

L'hon. M. MURPHY: Je ne veux poser qu'une seule question.

L'hon. M. BURRELL (secrétaire d'Etat): Je vais répondre à mon honorable ami. Celui qui a été choisi pour représenter le Canada dans la commission des ressources impériale, c'est le docteur Miller, de Toronto, géologue provincial de l'Ontario, et c'est cette province qui le paie. Le docteur Miller est un géologue bien connu, et ce montant est destiné à le défrayer.

L'hon. M. MURPHY: Je désire simplement obtenir de mon honorable ami l'assurance que cet homme n'est pas une créature de lord Beaverbrook.

L'hon. M. BURRELL: Il ne l'est pas du tout.

L'hon. M. MURPHY: Si je pose cette question, c'est que je crois savoir que lord Beaverbrook est fort intéressé à impérialiser les ressources du Canada.

L'hon. M. BURRELL: Le docteur Miller a été choisi à la suite d'une conférence entre divers représentants des gouvernements provinciaux et de l'industrie minière de ce pays, y compris le représentant de l'Institut des Mines.

Bureau du haut commissaire à Londres.—Montant supplémentaire pour trois commis, \$300.

M. LAPOINTE (Kamouraska): A l'occasion de ce crédit, je donnerai un avis ou plutôt j'adresserai une demande au Gouvernement, ou peut-être devrais-je dire que je vais seulement réclamer un droit. De passage à Londres l'année dernière, je me suis rendu au bureau du haut commissaire en compagnie de deux avocats de la ville de Québec, M. J. E. Chapleau, C. R., et M. Simon Lapointe, C. R. L'un de mes compagnons était curieux de savoir si, au bureau du haut commissaire, il pouvait se faire comprendre en se servant de la langue française. Le premier fonctionnaire à qui il s'est adressé s'est contenté de hocher la tête. Il passa par différentes pièces de l'édifice, cherchant à obtenir le renseignement qu'il désirait, mais dans tout le bureau du haut commissaire à Londres, il n'y avait personne qui pût comprendre le français.

Partout à Londres on parle français. Dans les grands magasins, dans les hôtels, dans les bureaux publics, dans les gares de chemin de fer, on voit des avis dans les deux langues, dans les églises, et même dans

les temples anglicans, encore que peu de Français les fréquentent, la langue française est reconnue. Dans la cathédrale de Saint-Paul et les autres grandes églises, les avis sont en français et en anglais. Dans la ville de Londres la langue française occupe la position qu'elle occupe dans tout le monde civilisé et parmi toutes les populations instruites. Il est malheureux et regrettable que le seul endroit où le français ne soit pas parlé ou compris, ce soit le bureau du haut commissaire d'un pays dans lequel la langue française est officielle. Je profite de l'occasion pour demander qu'on fasse cesser un pareil état de choses et qu'au moins un des trois employés qu'il s'agit de nommer et dont ce crédit servira à payer les traitements, soit capable de comprendre les questions qui lui sont adressées par des Canadiens d'origine française qui vont à Londres et qui désirent parler leur langue.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER (ministre du Commerce et de l'Industrie): Mon honorable ami commet une légère erreur, mais c'est probablement la manière dont cet article du budget est rédigé qui en est cause. Ce crédit ne veut pas dire que trois nouveaux commis sont engagés dans le bureau du haut commissaire, puisque la somme demandée n'est que de \$300. Il ne s'agit que d'une augmentation statutaire pour trois d'entre eux. Cela ne répond pas cependant à l'autre partie des remarques de mon honorable ami et je me ferai un devoir de les communiquer intégralement au premier ministre, puisque le bureau du haut commissaire est sous sa juridiction. Je ne doute nullement qu'il ne s'occupe sérieusement de la question. La demande de mon honorable ami me paraît certainement raisonnable.

Chemins de fer et Canaux.—Imputable sur le capital.

Chemins de fer de l'Etat.

Achat des chemins de fer suivants à des prix n'excédant pas ceux qui sont indiqués dans chaque cas:

Chemin de fer Elgin et Havelock. . .	\$ 30,000
Chemin de fer York et Carleton. . .	18,000
Chemin de fer de Saint-Martin . . .	65,000
Chemin de fer Salisbury et Albert. . .	75,000
Chemin de fer Moncton et Bouctouche	70,000
Chemin de fer Kent Northern. . . .	60,000
Chemin de fer Caraquet et Gulf Shore	200,000

M. CAHILL: Si j'en juge par cet article du budget, il paraîtrait y avoir tout un vol de canards blessés qui cherchent à s'abriter sous l'aile protectrice du ministre des Chemins de fer et des Canaux. Avant qu'il s'aventure trop loin dans ce jeu qui consiste à acquérir tous les chemins de fer du